

Demande de versement anticipé EPL

Personne assurée

Prénom	Date de naissance
Nom	Numéro AVS
Adresse	Etat civil
NPA / localité	Numéro de tél
E-mail	

Rachats / versements anticipés

- J'ai effectué un rachat dans les 3 dernières années.
Conformément à la loi sur la prévoyance, les rachats et leurs produits d'intérêts ne peuvent pas faire l'objet de versements en capital pendant trois ans. Nous attirons votre attention sur le fait que, selon la jurisprudence et d'un point de vue fiscal, la totalité du capital épargne ne peut pas faire l'objet de versements en capital pendant une période de trois ans. Dans tous les cas, les assurés actifs sont tenus de clarifier et d'assumer les conséquences fiscales d'un rachat et d'un éventuel versement en capital.
- J'ai déjà reçu un versement anticipé EPL resp. effectué une mise en gage.
Un versement anticipé pour la propriété du logement est possible tous les cinq ans. Si le capital de prévoyance est mis en gage, le consentement écrit du créancier gagiste doit être présenté.

Montant désiré

Versement anticipé de CHF (montant minimal: voir la notice d'information)

Date du paiement

Mois / année

Versement

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Compte hypothécaire du/de la requérant/e | <input type="checkbox"/> Compte du vendeur |
| Banque | N° IBAN |
| | En faveur de |

Caisse de pension SR Technics Switzerland

c/o Avadis Prévoyance SA, Zollstrasse 42, Case postale 1077, 8005 Zurich

T +41 58 585 76 76, F +41 58 585 29 00, srtechnics@avadis.ch, www.pk-srtechnics.ch

But du versement

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Achat d'un logement en propriété
ou construction d'un logement en propriété | <input type="checkbox"/> Investissements dans le logement en propriété |
| <input type="checkbox"/> Acquisition de parts sociales dans une
coopérative de construction et d'habitation | <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt hypothécaire |

Forme de propriété

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> propriété individuelle | <input type="checkbox"/> copropriété de% |
| <input type="checkbox"/> copropriété commune avec le conjoint/partenaire | <input type="checkbox"/> détenteur de parts sociales |

Adresse du logement en propriété / nouvelle adresse de domicile

Adresse	NPA / localité
Canton / pays	Valable dès le

Conditions d'un retrait en capital

Pour les personnes non mariées: attestation officielle de l'état civil (datant de moins de 6 mois)
Pour les couples mariés et enregistrés: consentement du partenaire au versement en espèces

Lieu et date Signature du conjoint/partenaire
--------------	---

Lieu et date Attestation officielle de la signature (légalisée par un notaire ou par le contrôle des habitants)
--------------	--

Remboursement du versement anticipé

Je m'engage à informer l'institution de prévoyance si la condition d'utilisation du logement par son propriétaire n'est plus remplie. L'institution de prévoyance va lancer le remboursement du versement anticipé.

Confirmation de l'exactitude des données

J'ai lu la notice d'information et accepte les conditions. Je confirme en outre l'exactitude des indications mentionnées dans ce formulaire ainsi que ma pleine capacité de travail.

Lieu / date Signature de la personne assurée
-------------	---

Caisse de pension SR Technics Switzerland

c/o Avadis Prévoyance SA, Zollstrasse 42, Case postale 1077, 8005 Zurich

T +41 58 585 76 76, F +41 58 585 29 00, srtechnics@avadis.ch, www.pk-srtechnics.ch